

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 10 juin 2019, séance à laquelle assistaient :

M ^{me} Guylaine Perreault	M ^{me} Myriam Arbour
M. Sébastien Ricard	M ^{me} Chantal Robichaud
M. Clément Allard	

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M. le Conseiller Denis Ricard est absent à cette séance.

Ouverture de la séance (20 h)

2019-06-01
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2019-06-02
Approbation procès-verbal 13 mai 2019

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2019-06-03

SOUMISSIONS – ATTRIBUTION

TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2019 (RÉPARATIONS MINEURES)

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'ouverture des soumissions du vendredi 17 mai 2019, à 11 heures, pour des travaux de réparations mineures d'asphalte communément appelés « rapiéçage » dont le plus bas soumissionnaire est Poitras Asphalte Pavage du Nord au montant de 62 700 \$ hors taxes.

ATTENDU la demande de soumissions faite par voie d'appel d'offres sur invitation pour des travaux d'asphaltage sur les chemins du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE lesdites soumissions ont été ouvertes publiquement le vendredi 17 mai 2019, à 11 h 01;

ATTENDU QUE la demande de soumissions portait sur l'amélioration du réseau routier local, soit des travaux d'asphaltage (réparations mineures et rapiéçage);

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées à la Municipalité dans le délai prévu, soit :

- Marion Asphalte inc.
210, chemin du Vieux-Moulin
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

Le prix total de la soumission est 66 000,00 \$, hors taxes.

- Poitras Asphalte Pavage du Nord
9102-6963 Québec inc.
Case postale 314
Saint-Sulpice (Québec) J5W 4L9

Le prix total de la soumission est 62 700,00 \$, hors taxes.

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 17 mai 2019 recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Poitras Asphalte Pavage du Nord au montant de 62 700 \$ hors taxes;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le contrat relatif à des travaux de réparations mineures d'asphalte sur différents chemins et rues du réseau routier de la Municipalité soit accordé à Poitras Asphalte Pavage du Nord, Case postale 314, Saint-Sulpice (Québec) J5W 4L9, au coût de 62 700,00 \$, hors taxes, le tout en référence à sa soumission datée du 17 mai 2019;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier.
- La présente résolution faisant foi du contrat.

2019-06-04

FAUCHAGE ET MAUVAISES HERBES

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de retenir les services de l'entreprise Ferme Johatrice, sise au 442, Rang Montcalm à Sainte-Julienne, afin de procéder au fauchage des mauvaises herbes et branches en bordure des chemins du territoire de Saint-Alexis, cette dernière devra détenir les assurances nécessaires pour ce genre de travaux. Les coûts de ces travaux sont de l'ordre de 6 000,00 \$ hors taxes.

2019-06-05

OMNIUM DE GOLF **MRC DE MONTCALM**

ATTENDU QUE le 30^e Tournoi de golf annuel de la MRC de Montcalm « Omnim de golf des maires et mairesses » qui se tiendra au Club de golf de Montcalm à Saint-Liguori, vendredi le 23 août 2019;

ATTENDU QUE les profits de ce tournoi seront versés à l'organisme Centraide Lanaudière;

ATTENDU QU' en vue de sa 30^e édition, l'occasion se présente pour honorer les entreprises du territoire qui œuvrent dans Montcalm depuis 30 ans;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que dans le cadre spécifique de cette activité, la Municipalité de Saint-Alexis alloue une subvention au montant de 1 310 \$ pour l'organisation et la tenue du tournoi de golf de la MRC de Montcalm qui se tiendra le 23 août 2019, à Saint-Liguori.

2019-06-06

TRAÇAGE DES BANDES DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE 2019 **ADJUDICATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE la délégation à la MRC de Montcalm de la compétence pour réaliser une demande de soumissions commune pour l'adjudication éventuelle, par les municipalités locales, de contrats de fourniture de services au niveau du traçage des bandes de démarcation routière;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour le traçage des bandes de démarcation routière, à la MRC de Montcalm, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise « Lignco Sigma inc. »;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'adopter la

présente résolution conditionnellement à l'adoption de la résolution de la MRC de Montcalm et de retenir les services de « Lignco Sigma inc. » pour les travaux de lignage des rues selon les coûts transmis à son bordereau de soumissions déposé à la MRC de Montcalm, le tout selon les spécifications de l'appel d'offres initié par la MRC de Montcalm pour le traçage des bandes de démarcation routière, la présente résolution faisant foi du contrat.

2019-06-07

Avis de motion
Affichage

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-04
MODIFICATION AU CHAPITRE DE L’AFFICHAGE

Pour ce point, M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud déclare se retirer momentanément de la table du conseil dans ce dossier.

M. le Conseiller Sébastien Ricard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté une modification au règlement déterminant les modalités de superficie des enseignes de la Municipalité de Saint-Alexis.

M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud se joint à nouveau à la table du conseil.

2019-06-08

PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES ANIMAUX
RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Conséquemment aux dispositions relatives à la circulation des chiens et autorisant la conclusion d'une entente pour l'application de la réglementation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis, sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

- La Municipalité de Saint-Alexis retienne les services de « L'inspecteur canin » du 678, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 7S3 aux fins d'application des dispositions réglementaires;
- Le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis, à signer la documentation inhérente à cet engagement;
- « L'inspecteur canin » soit nommé préposé au contrôle des animaux, de même que gardien d'enclos;
- Le présent engagement aura une durée d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution;
- La Municipalité se réserve le droit de rescinder, restreindre et modifier le présent engagement.

2019-06-09

OCTROI DE MANDAT / VÉRIFICATEUR EXTERNE
PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE	la programmation des travaux révisés du programme TECQ 2014-2018 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
ATTENDU QUE	le MAMH recommande le versement à la Municipalité de Saint-Alexis d'un montant de 757 876 \$ pour ledit programme;
ATTENDU QU'	une reddition de comptes finale est exigée par ce programme;
ATTENDU QUE	ladite reddition de comptes finale doit être vérifiée par un auditeur externe indépendant;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M ^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'octroyer le mandat de vérification de la reddition de comptes finale dans ce dossier à la firme indépendante DCA comptable inc., sise au 611 boulevard de l'Industrie, à Saint-Paul-de-Joliette (Québec) J0K 3E0.

2019-06-10

ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

ATTENDU la Municipalité de Saint-Alexis a procédé au cours de l'exercice financier 2018 à des travaux de réhabilitation de routes sur son réseau routier municipal, notamment sur le chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention de 1 126 338 \$ pour les travaux précités provenant du Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction du conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Grande-Ligne dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont terminés et qu'un avis de conformité a été émis par l'ingénieur de projet de la MRC de Montcalm dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que ce dernier atteste de la fin des travaux réalisés sur son réseau routier municipal, notamment sur le chemin de la Grande-Ligne.

2019-06-11

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS	32 701,16 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	11 639,92 \$
EUROFINS ENVIRONEX	261,35 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 133,36 \$
MINISTRE DES FINANCES (SÛRETÉ DU QUÉBEC)	75 504,00 \$
MRC DE MONTCALM	119 658,08 \$
NORDIKEAU	2 480,91 \$
RETRAITE QUÉBEC	4,66 \$
VOXSUN TELECOM INC.	243,61 \$
XÉROX CANADA LTEE	85,97 \$

Sous-total 1

244 713,02 \$

Comptes mensuels

BALAI VAC - 9168-6931 QUÉBEC INC.	977,29 \$
BENOÎT MASSON	200,00 \$
CENTRE DE LOCATION DUPUIS LTEE	2 318,89 \$
CENTRE JARDIN MARIUS GUILBAULT	137,97 \$
COALITION ORGANISATIONS ACADIENNES DU QC	150,00 \$
COMITE BIBLIOTHEQUE MUN.	550,00 \$
COMITÉ DES LOISIRS	3 000,00 \$
COMITÉ DES TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES	1 000,00 \$
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	175,21 \$
ÉCOLE NOTRE-DAME	200,00 \$
FONDS SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
HAMSTER +	126,44 \$
HYDRAULIQUE B.R. INC.	239,35 \$
ISABELLE CARTRY	23,46 \$
LANIEL DOMINIQUE	140,00 \$
LAVALLÉE CAROLE	522,55 \$
LES ATELIERS ROSY	1 888,87 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	1 610,11 \$
LES SERRES DE LA MONTÉE	2 354,12 \$
LIBRAIRIE LULU	224,44 \$
L'INSPECTEUR CANIN	597,87 \$
M. DOMINIQUE MAILHOT	425,00 \$
MARCO MONFETTE	2 067,60 \$
MARIE-JOSÉE MARTEL	54,64 \$

MARTIN RIVEST	324,75 \$
MASKIMO CONSTRUCTION INC.	86 664,23 \$
MÉLANIE GRENIER	87,22 \$
MUN. DE SAINTE-JULIENNE	9 153,98 \$
MUN. DE ST-JACQUES	121,76 \$
O. CODERRE ET FILS LTEE	7 304,36 \$
O.DESIGN – OLIVIER VALOIS	350,00 \$
PAYS URBAIN LM	880,52 \$
PÉPINIÈRE EXCELS - F. ET J. RACETTE	1 622,53 \$
PETITE CAISSE ST-ALEXIS	75,84 \$
SERVICE DE MÉNAGE AG	2 001,34 \$
SERVICES STE IP/DCIBEL COMMUNICATION	196,89 \$
SOLUTIONS IP	349,06 \$
TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC.	1 724,63 \$
TRANSPORT P. THERRIEN SENC.	438,05 \$
TRANSPORT SYL-20 INC.	599,32 \$
VISA DESJARDINS	6 083,82 \$
<u>Sous-total 2</u>	136 982,11 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	381 695,13 \$

M. le Conseiller Clément Allard tient à mentionner qu'il y a lieu de féliciter le Comité des Loisirs de Saint-Alexis pour le succès obtenu lors de la 2^e édition de la Fête des voisins qui s'est déroulée le 8 juin dernier au Parc Alice-Simard. Il a été résolu qu'une lettre de félicitations, signée par M. le Maire Robert Perreault, sera transmise à la présidente de ce comité.

2019-06-12

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

 Robert Perreault,
 Maire

 Annie Frenette,
 Directrice générale et secrétaire-trésorière
